

Mairie de SOUILHANELS  
1, Rue d'Autan  
11400 SOUILHANELS  
Tél : 04 68 60 03 92

**PROCES - VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 septembre 2024**

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation PV 01 juillet 2024
- 2/ Délibération affiliation volontaire Carcassonne Agglo au CDG Aude
- 3/ Délibération affiliation volontaire CIAS Carcassonne Agglo au CDG Aude
- 4/ Délibération convention SYADEN pour passage fibre
- 5/ Délibération adoption rapport CLECT
- 6/ Délibération adhésion assurance statutaire collective

### Questions diverses

- Gestion déchets verts
- Projet échange parcellaire
- Report journée citoyenne et inauguration aire de jeux : 05/10/2024
- Sécurité et fermeture du cimetière
- Recensement : chiffres définitifs campagne 2024
- Retours animations estivales

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10	L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée le 03 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Didier Maerten.
<b>Présents :</b> 10	<b>Sont présents:</b> Didier MAERTEN, Frédéric LOPEZ, Elisabeth AYROLLES, , Fabrice KOPF, François MANCIET, Pascale CRAVERO
<b>Votants:</b> 09	Philippe FIGUILLEM, Blandine CASANOVA, Laurence SIMEL, José DIAZ.
<b>Secrétaire de séance:</b> Pascale CRAVERO	

**POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE** du procès-verbal de la séance du 01 juillet 2024

**POINT 2 & 3 : 2024-23 - Domaine : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME —Sous-domaine : Emploi – Formation professionnelle –** Demande d'adhésion CIAS Carcaggo et Carcaggo, avec réserve.

**Monsieur Le Maire informe :** Le président du Centre de Gestion a reçu les demandes d'affiliation avec réserves de 2 établissements : Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo & CIAS Carcassonne Agglo Solidarité. Aux vues de leurs effectifs respectifs, elles demandent à gérer en interne leurs listes d'aptitude à la promotion interne comme le permet l'article L261-5 du CGFP et l'article 14 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion. Le CDG est chargé d'en informer les adhérents, et il est possible, dans un délai de 2 mois, de s'opposer à la demande par délibération du Conseil.

VU le courrier du CDG 11 en date du 09 août 2024,

VU les courriers de demande d'affiliation des 2 collectivités concernées jointes au courrier du Président,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

De ne pas s'opposer à l'adhésion des 2 communautés CARCAGGLO et CIAS CARCAGGLO SOLIDARITE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**POINT 4 : 2024-24 - Domaine : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - Sous-domaine : Autres domaines de compétences des communes** – Convention SYADEN dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Monsieur Le Maire informe :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, une armoire de rue (SRO) a été positionnée sur la commune, rue de l'Autan. Il est nécessaire de régulariser cette occupation en passant convention avec le SYADEN sur la mise à disposition du terrain. M le Maire présente donc le projet de convention aux membres du Conseil municipal.

VU le courrier du SYADEN11 en date du 05 août 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

**DE CONVENTIONNER** avec le SYADEN selon les modalités prévues par le document présenté,

**AUTORISE M le Maire** à signer la convention.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.**

**VOTANTS : 10    Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0**

**POINT 5 : 2024-25 - Domaine : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- Sous-domaine : Intercommunalité** –

Adoption rapport de la CLECT suite au transfert des charges (accueil de loisirs extrascolaire de St Martin Lalande)

VU la délibération n°2024-092 en date du 26 juin 2024 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à SAINT MARTIN LALANDE à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ledit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à SAINT MARTIN LALANDE à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

**D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à SAINT MARTIN LALANDE à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.**

**VOTANTS : 10    Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0**

**POINT 6 : 2024-26 - Domaine : FONCTION PUBLIQUE - Sous-domaine : Régime Indemnitare** – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 11

**Monsieur Le Maire rappelle** qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

**Monsieur Le Maire expose** que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- **D'ACCEPTER LA PROPOSITION SUIVANTE :**

Assureur : *CNP Assurances*

Courtier : *Willis Towers Watson France*

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.I.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

**Garanties IJ 100%**

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	8.09%	X

- **D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTIONS EN RESULTANT.**
- **DE DEMANDER UN COMPLEMENT D'INFORMATION POUR LE CONTRAT CONCERNANT LES AGENTS AFFILIES A IRCANTEC.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses :

- Déchets vert : Dépose benne déchets vert au boulo-drome
- Report journée citoyenne et inauguration aire de jeux : 05 octobre 2024
- Tour de table sur projet d'échange parcellaire
- Cimetière : questionnement sur la sécurisation des lieux
- Retours recensements de la population : baisse globale du nombre de personnes recensés par rapport à la dernière campagne.
- Retours animations estivales
- Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : Lundi 8h30-12h30, mardi – mercredi – jeudi : 8h00-12h30. 1 fois par mois, la mairie sera ouvert la journée pour les demandes de pièce d'identité (sur rendez-vous uniquement).

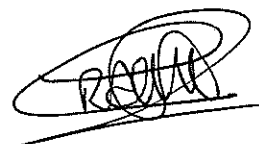
Date du prochain Conseil municipal : 08 octobre 2024 à 20h30.

Heure de levée de séance : 22h50.

Le Maire,  
Didier MAERTEN



La secrétaire de séance,  
Pascale CRAVERO



	<b>Signature</b>
<b>CRAVERO Pascale</b>	
<b>LOPEZ Frédéric</b>	
<b>MAERTEN Didier</b>	
<b>PIGUILLEM Philippe</b>	
<b>AYROLLES Elisabeth</b>	
<b>KOPF Fabrice</b>	
<b>CASANOVA Blandine</b>	
<b>DIAZ José</b>	
<b>MANCIET François</b>	
<b>SIMELE Laurence</b>	